

KW 4./09.07.77
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail --- Démocratie --- Paix
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DE LA PLANIFICATION
DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 77/418 /ETR-SG/DAAP/DP
du 18 Août 1977 portant nomination
de Monsieur OKOI Alexis en qualité d'Ambas-
sadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
de la République Populaire du Congo à
LIBREVILLE.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des
cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République ;

Vu le Décret n° 75/337 du 19 juillet 1975 fixant les attributions
et portant réorganisation des structures du Ministère des Affaires
Etrangères ;

Vu le Décret n° 75-214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunéra-
tions applicables aux Agents Diplomatiques, Consulaires et Assimilés en
poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 76/58/ETR-SG/DAAP/DP du 23 février 1976 portant
nomination de Monsieur OKOI Alexis en qualité de Premier Conseiller à
LUANDA ;

Vu le Décret n° 77-13/ETR-SG/DAAP du 6 janvier 1977 fixant la
durée des affectations des agents congolais dans les postes diplomati-
ques ou consulaires ;

Vu le Décret n° 77-28/ETR-SG/DAAP du 11 janvier 1977 réorganisant
les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo ;

Vu l'Acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti, et fixant ses attributions ;

Vu l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et
la structuration du Comité Militaire du Parti Congolais du Travail ;

Vu le Décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur OKOI Alexis, Inspecteur des Douanes, précédem-
ment Conseiller d'Ambassade à LUANDA, est nommé Ambassadeur Extraor-
dinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo en
République Gabonaise à LIBREVILLE en remplacement de Monsieur BONGO
Marc-Jean appelé à d'autres fonctions.

.../...

HK

Article 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre des Finances, le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

Brazzaville, le 18 Aout 1977

Par le Président du Comité Militaire du Parti,
Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres

Colonel YHOMBY-OPANGO Joseph

Le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Commandant Louis SYLVAINE GOMA

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

A. Obenga
Th. O B E N G A . -

Le Ministre des Finances

H. LOPEZ

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Garde des
Sceaux

A. MOUSSOU-POUATTI

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE REPUBLIQUE ...	2
CMP.....	2
2 ^e VP CMP.....	2
RELATIONS EXTERIEURES ...	2
AFF. ETR. & COOPERATION..	3
SGCM/BC.....	2
AMBACOBRAZZA LIBREVILLE..	2
MINFINANCES.....	2
MINITRAVAIL.....	2

D.G.T.....	2
D.F.....	2
G.F.	1
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
JORPC.....	1